|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Union Fédérale des Consommateurs**  **UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan**  **Maison René Lucbernet**  **6 rue du 8 mai 1945**  **BP 186**  **40004 MONT DE MARSAN CEDEX**  Tél : 05 58 05 92 88  E.mail : [ufcmarsan@free.fr](mailto:ufcmarsan@free.fr)  **L’adhésion n’est pas une contrepartie d’un service**.  La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).  Votre association locale est ouverte au public :   à Mont de Marsan  (adresse ci-dessus) le lundi et le vendredi  après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous,  Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00.   à Dax  les 2ème et 4ème mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à, 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.  **Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :**  [montdemarsan.ufcquechoisir.fr](https://montdemarsan.ufcquechoisir.fr/) | ***Restez discrets sur les réseaux sociaux***  Facebook, Tik-tok, Instagram….partager nos moments de vie est devenu naturel.  Ces publications peuvent être une mine de renseignements pour certains aigrefins.  **Ne donnez pas d’indices** sur votre départ ou votre future destination.  **Résistez à l’envie** de poster des témoignages qui prouvent que vous vous absentez.  **Attendez** de rentrer chez vous pour poster vos clichés de vacances.  Faites attention aussi quant à vos photos d’intérieur.  Evitez d’exposer vos objets de valeur et d’indiquer que vous venez d’acheter un grand écran plat, un ordinateur, etc… autant de signes qui indiquent aux malfaiteurs tout ce que vous avez à voler.  Veuillez à verrouiller vos comptes et de limiter la visibilité de vos publications.  Réglez vos paramètres par défaut, sinon tout le monde peut voir votre profil.  Autre réflexe, pas de photos de votre maison, il est très facile de retrouver une adresse par Google Maps.  Pendant vos congés, pensez à l’opération « opération tranquille ».  La gendarmerie ou la police peuvent surveiller votre domicile.  Afficher l’image source | ***Quelle est la valeur juridique d’un e-mail ?***  L’augmentation croissante des échanges par e-mail a conduit le législateur à s’adapter à cette évolution.  Ainsi, depuis 2016, l’article 1366 du Code Civil consacre le principe d’équivalence entre l’écrit traditionnel et  l’e-mail, sous réserve toutefois que **l’auteur de ce dernier soit dûment identifié.**  Il convient aussi que le mail rédigé soit conservé dans des conditions de nature à en garantir l’intégrité ».  En outre, il est possible de modifier un mail et son intégrité peut être remise en question.  Ne pas oublier de demander un accusé de réception au mail.  Pour renforcer la preuve de l’identité de l’auteur du message, celui-ci peut le signer électroniquement via un organisme spécialisé.  Pour notre association nous restons attachés aux lettres recommandées avec accusé de réception.  Afficher l’image source |